

ciété de l'information mondiale;

promouvoir la diversité culturelle et linguistique de la société d'information en permettant un plus grand accès à l'héritage culturel et à son contenu, tels que les services d'audio-visuels;

stimuler l'expansion et la diffusion de la société de l'information au moyen de pratiques gouvernementales, dont l'accès en ligne aux renseignements de nature publique, l'approvisionnement électronique et la promotion de systèmes ouverts et interopérables.

**Respect de la vie privée:** Aux yeux de l'UE et du Canada, l'établissement de structures législatives qui régissent le respect de la vie privée et la protection des renseignements personnels est un élément clé d'une stratégie relative au commerce électronique et favorise l'évolution d'une société de l'information. À l'échelon international, l'UE et le Canada soutiendront une approche axée sur l'établissement de normes en vue de compléter les structures nationales établies.

**Sécurité:** L'UE et le Canada conviennent de la nécessité d'élaborer des politiques pour faciliter l'utilisation de technologies d'authentification et l'exécution d'activités commerciales électroniques sécurisées. Ils discuteront à cette fin des diverses options technologiques possibles en matière d'authentification. Ils analyseront aussi des mécanismes visant à améliorer la collaboration internationale en vue de lutter contre les activités illégales et d'amener les utilisateurs à exercer eux-mêmes un contrôle sur les contenus potentiellement dangereux.

**Protection des consommateurs:** L'UE et le Canada croient que des mesures destinées à procurer aux consommateurs un moyen d'exercer leurs choix, de régler leurs griefs et d'avoir légitime-

ment recours à un processus de règlement des différends dans un univers électronique (y compris des mécanismes de règlement en ligne des différends) constituent un aspect primordial de l'expansion ordonnée du commerce électronique. De ce fait, ils discuteront de formules permettant d'améliorer la confiance des consommateurs, ainsi que de protéger et d'informer ces derniers.

**Partenariats:** Compte tenu du besoin reconnu de collaborer avec le secteur privé et la société civile pour favoriser l'expansion du commerce électronique mondial, l'UE et le Canada s'efforceront de faire participer divers intervenants aux activités entreprises. Ils accorderont une attention particulière au fait de faciliter l'adoption de mécanismes d'autoréglementation et de coréglementation au sein des cadres législatifs ou réglementaires appropriés.

L'UE et le Canada sont conscients aussi de l'importance des partenariats commerciaux pour la croissance du commerce électronique mondial, et continuent de soutenir la collaboration des secteurs privés canadien et européen grâce à des initiatives de collaboration de plus grande envergure, surtout dans les activités de recherche et de développement liées aux technologies de l'information et des communications.

Collaboration au sein de tribunes multilatérales : l'UE et le Canada continueront de recourir à des tribunes multilatérales pour poursuivre leurs objectifs communs concernant l'expansion d'une société de l'information mondiale. À cet égard, tous deux s'efforceront particulièrement de :

continuer de collaborer en vue d'établir au sein de l'OCDE des structures liées à la fiscalité, à la consommation et à la protection de la vie privée.